

DESCRIPTION DE TRAVAIL

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste

Numéro du poste	Titre du poste Technicien du comportement	
Classification du poste WP-03	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision NAT-2228	Code du poste	Classification nationale des professions 3144 — Autres professionnels en thérapie et en diagnostic
Ministère/organisme Service correctionnel Canada	Agent(e) des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau
Composante organisationnelle (direction/division) Services de santé	Lieu géographique	
Exigences linguistiques	Profil linguistique	
Exigences en matière de communication	Exigences relatives à la sécurité	

Renseignements sur le ou la superviseur(e)

Numéro du poste Divers	Titre du poste Divers	Classification du poste Divers
----------------------------------	---------------------------------	--

Déclaration de l'employé(e)

J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description de travail.

Nom de l'employé(e)	Signature	Date
----------------------------	------------------	-------------

Déclaration du ou de la superviseur(e)

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom du ou de la superviseur(e)	Signature	Date
---------------------------------------	------------------	-------------

Autorisation du ou de la gestionnaire

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom et titre du ou de la gestionnaire	Signature	Date
--	------------------	-------------

DESCRIPTION DE TRAVAIL

Résultats axés sur le service à la clientèle

Évaluation des besoins en matière de santé mentale et de comportements des délinquants patients, et prestation d'interventions connexes dans un milieu correctionnel se trouvant en établissement, en centre de traitement ou en collectivité sous la surveillance du Service correctionnel du Canada (SCC).

Certains services à la clientèle peuvent être fournis sous la supervision clinique d'un professionnel de la santé mentale agréé, conformément aux normes de l'autorité provinciale ou territoriale chargée de l'enregistrement de la profession applicable.

Activités principales

En tant que membre d'une équipe interdisciplinaire, intervient dans des crises de santé mentale; évalue les besoins fonctionnels, comportementaux, psychosociaux et de santé mentale du patient; planifie, met en œuvre et offre des interventions et des services connexes; évalue les interventions terminées et communique les résultats; recommande des niveaux d'observation pour les patients présentant un risque de pensées et de comportements suicidaires ou d'automutilation; et intervient en situation de crise ne présentant pas de risque de comportements suicidaires ou d'automutilation.

Donne priorité aux références en santé mentale; analyse et intègre l'information au sujet des cas et élabore des cibles d'intervention qui optimisent la santé mentale et le bien-être émotionnel des patients; offre des interventions et des suivis en santé mentale ou comportementaux; et réfère les patients vers d'autres services, spécialités et professionnels.

Consulte le patient et collabore avec les membres de l'équipe interdisciplinaire pour planifier, coordonner, fournir et faciliter des interventions individuelles ou collectives en fonction des besoins comportementaux et en santé mentale du patient; et propose, étudie et élabore des outils d'évaluation et d'intervention cliniques propres à la santé mentale et à la gestion du comportement dans un environnement correctionnel.

Expose les antécédents psychosociaux pour appuyer la formulation des cas, les évaluations des risques psychologiques et les évaluations diagnostiques; effectue, note et résume les autoévaluations psychométriques; et rédige et documente des évaluations de santé mentale ou du comportement, ainsi que des rapports opérationnels et d'intervention complets, conformément aux lignes directrices et aux normes.

Assure la liaison avec les membres de l'équipe interdisciplinaire et les partenaires communautaires pour échanger de l'information et assurer la continuité des soins prodigués aux clients; et participe aux réunions de l'équipe interdisciplinaire et aux conférences de cas pour expliquer le rôle des techniciens du comportement dans la gestion des risques des patients, ainsi que pour y représenter le Service.

Aide aux projets de recherche et à la coordination de projets; et assure la conformité aux procédures et aux politiques d'assurance de la qualité, de même qu'aux normes nationales et aux exigences d'agrément pour une prestation efficace des services de soins de santé.

Fournit de l'encadrement, du mentorat et de la supervision aux étudiants stagiaires en science du comportement; communique de l'information à d'autres membres du personnel correctionnel et à des collègues pour s'assurer que les critères pour références entre professionnels sont respectés; présente des opinions cliniques à différents cliniciens et gestionnaires au sujet des besoins des patients; et renseigne et fournit de l'information sur les services possibles offerts aux patients.

Détermine les documents requis pour les interventions individuelles ou de groupe, et veille à ce qu'ils soient approuvés par des comités faisant autorité; contribue au processus d'embauche des techniciens du comportement; et entre des données, examine des documents et prépare des graphiques, des rapports et des documents de présentation.

Le titulaire du présent poste détient le titre d'agent de la paix.

Aptitudes et connaissances

Connaissance des pratiques, des théories et des principes du comportement humain, de l'apprentissage social, ainsi que de la psychopathologie et des troubles de santé mentale, afin d'évaluer l'état de santé mentale des clients; de déterminer les domaines d'intervention nécessaires; d'effectuer des recherches et d'élaborer des interventions adaptées à la culture; et d'offrir diverses interventions pour les problèmes de santé mentale et de comportement ou en lien avec l'automutilation et le suicide.

Connaissance des principes d'interventions efficaces en santé mentale et comportementales, de l'éducation des adultes, de l'enseignement des compétences et des techniques de leadership de groupe, ainsi que des stratégies d'apprentissage, afin de faciliter la prestation d'interventions de groupe ou individuelles et d'adapter ces interventions aux besoins et aux capacités des clients.

Connaissance des techniques, des pratiques et des procédures propres à l'évaluation de la santé mentale et du comportement et à leur modification, ainsi que des évaluations psychométriques, afin de recueillir des données pendant l'admission et l'évaluation des patients; d'utiliser des méthodes d'observation et des pratiques fondées sur des données probantes; d'évaluer les cibles d'intervention, de mesurer les gains et d'ajuster les stratégies d'intervention; et de contribuer à la santé du patient, à sa réadaptation et à la réduction des risques.

Connaissance des méthodes de recherche et des procédures statistiques actuelles, afin d'évaluer et d'interpréter des rapports de recherche sur des questions cliniques liées au comportement, à la santé mentale et à la réadaptation sur le plan judiciaire.

Connaissance des médicaments psychotropes, de leurs utilisations et de leurs effets, afin de comprendre et de fournir de l'information sur les effets des médicaments ou des changements de médicaments sur les comportements et l'état mental; de participer à des évaluations de l'état mental; et de faciliter l'orientation des patients vers la psychiatrie.

Connaissance des techniques d'intervention comportementale, du counseling, de la négociation et des techniques de prévention des crises et du suicide, afin de gérer diverses situations et de réduire les préjudices potentiels causés à soi-même ou à autrui.

Connaissance du domaine des techniciens du comportement et de la manière dont il se rapporte aux activités du SCC, afin de fournir des soins de grande qualité aux patients; d'offrir une évaluation et une intervention comportementales en milieu correctionnel; d'expliquer aux membres de l'équipe les procédures et les politiques régissant les services fournis par les techniciens du comportement; et de communiquer de l'information sur les besoins du patient en santé mentale en utilisant un langage comportemental ou clinique formel.

Connaissance des rôles et des responsabilités des groupes opérationnels de l'organisation, afin de comprendre les liens entre les professions; de choisir un plan d'action pour les interventions en santé mentale ou comportementales dans un environnement correctionnel; de prévenir le chevauchement des services; et de donner des conseils aux gestionnaires sur les meilleures activités d'intervention pouvant répondre aux besoins comportementaux et en santé mentale.

Connaissance du mandat, des priorités, des objectifs, de la structure organisationnelle, des opérations, des programmes, des politiques, des pratiques et des procédures du SCC, ainsi que du profil et des niveaux de sécurité de ses différents établissements, afin de promouvoir la mission et la philosophie d'intervention du SCC en matière de services de soins de santé et d'atteindre les objectifs d'intervention.

Connaissance des lois et des règlements applicables, comme les directives du commissaire et les lois régissant la prestation de services de soins de santé mentale, afin d'intervenir de façon appropriée en cas de crise de santé mentale; de communiquer des renseignements pertinents sur les patients en fonction du principe du « besoin de savoir » aux membres de l'équipe interdisciplinaire, aux fournisseurs de services de soins de santé mentale, aux responsables de la sécurité, aux unités opérationnelles et aux partenaires communautaires.

Connaissance des politiques et des pratiques de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) liées au travail communautaire en santé mentale au sein du SCC, afin de comprendre les attentes de la part des établissements et de la collectivité; et fournir des services de soins de santé mentale et comportementaux qui complètent d'autres services existants au sein de l'équipe multidisciplinaire et du SCC.

Connaissance des règlements, des normes, des pratiques et des principes éthiques des associations professionnelles et des ordres professionnels des superviseurs cliniques, comme l'Ordre des psychologues, des travailleurs sociaux, des ergothérapeutes et des infirmières, afin d'assurer la prestation de services professionnels; de contribuer à régler les problèmes des patients; et d'orienter les clients vers la supervision clinique d'un professionnel autorisé en santé mentale.

Connaissance des interventions et des services offerts par le secteur privé, afin de fournir aux patients de l'information sur les services existants; d'établir des partenariats communautaires; et de formuler des recommandations pour la continuité des soins dans la collectivité.

Connaissance des systèmes informatiques comme le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), les dossiers médicaux électroniques et divers logiciels, afin d'exercer les fonctions liées à l'utilisation des systèmes informatiques et de classement électronique de l'organisation.

Connaissance de l'aménagement physique et des itinéraires de sécurité-incendie de l'établissement, ainsi que de l'équipement de sécurité, y compris des alarmes à point fixe et des alarmes incendie, afin d'assurer sa propre sécurité physique et celle des patients en cas d'incendie, d'urgence ou de situation instable.

Connaissance des politiques et des programmes en matière de diversité dans les domaines de la santé mentale et des services correctionnels, afin de faire preuve d'empathie et de sensibilité à l'égard de la diversité et de la culture; et de fournir des services de soins de santé mentale qui répondent aux besoins des femmes, des Autochtones et des clientèles minoritaires.

Habilités en résolution de problèmes et en médiation, afin de cerner et d'évaluer les crises et les conflits de groupe et d'intervenir rapidement; de désamorcer et de résoudre les tensions; de reconnaître, de gérer et de signaler les problèmes liés à la sécurité des patients et les renseignements de nature délicate sur le plan de la sécurité; et d'expliquer aux clients la nécessité et l'obligation de signaler les incidents.

Habilités en matière d'interprétation et d'écoute active, afin de comprendre les questions des superviseurs cliniques ou des gestionnaires au cours de réunions individuelles ou de groupe; d'observer et d'interpréter la communication non verbale pour évaluer les problèmes de santé mentale ou de comportement; et de surveiller les risques pour sa sécurité et celle des autres.

Habilités en matière d'expression verbale, de relations interpersonnelles et de discours publics, afin d'établir des liens et de communiquer avec le personnel, les organismes et les partenaires communautaires; de répondre aux questions et d'adapter la communication en fonction du niveau de compréhension de diverses personnes et divers groupes; d'offrir des interventions aux patients et des présentations au personnel; et d'expliquer les concepts comportementaux, d'appliquer la terminologie clinique et de fournir une opinion et des recommandations cliniques.

Habilités en rédaction, afin d'effectuer des évaluations, d'aider à rédiger des rapports de recherche et d'élaborer des manuels d'intervention; préparer, réviser et tenir à jour des documents d'information, comme des comptes rendus d'observations, des évaluations, des présentations, des plans d'intervention et des rapports d'étape.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et de son règlement d'application, et de l'article 2 du Code criminel du Canada dans le but de respecter les exigences se rattachant au titre d'agent de la paix. Des aptitudes en rédaction sont exigées afin de rédiger les rapports d'incident et d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives ou au comportement inacceptable des délinquants, conformément aux exigences se rattachant aux fonctions d'un agent de la paix.

Efforts

Un effort physique est requis pour :

Rester assis et garder les yeux fixés pendant de longues périodes sur un poste d'ordinateur, pendant les réunions ou lors de l'examen du matériel; se tenir debout, marcher et transporter des blocs-notes ou des livres afin de livrer de l'information; se déplacer pour visiter des lieux de travail; et s'étirer pour obtenir du matériel d'intervention, comme des documents à distribuer, des balles anti-stress, des revues et des livres.

Un effort intellectuel est requis pour :

Évaluer les crises, les perturbations organisationnelles et les urgences, assurer la médiation dans ces situations et contribuer à la gestion efficace de celles-ci sans perdre de vue le contexte actuel et les répercussions à long terme sur la personne, le groupe et l'organisation; générer des options et fournir une intervention immédiate en situation de crise tout en assurant la sécurité des patients et du personnel; et déterminer et prendre en considération les facteurs qui font perdurer l'état de crise, y compris les symptômes de troubles mentaux.

Effectuer des recherches sur les approches fondées sur des données probantes en matière de santé mentale et d'intervention comportementale; élaborer et appliquer des modèles d'évaluation et d'intervention cliniques adaptés à un environnement correctionnel et aux besoins des patients; offrir des interventions pour aider les clients à améliorer leur fonctionnement interpersonnel; surveiller et documenter l'efficacité des interventions; et communiquer les progrès à l'équipe multidisciplinaire.

Observer et analyser la relation et les interactions du client avec son environnement, les répercussions de divers contextes et leur influence sur la santé mentale ou le comportement du client; faciliter les activités de groupe et observer les comportements du patient et la dynamique de groupe; et établir des conditions favorables facilitant le développement de l'autonomie et appuyant l'activation comportementale, le développement des compétences et les stratégies d'adaptation.

Analyser les problèmes présentés par le patient en intégrant l'information provenant de diverses sources, y compris des consultations avec les membres de l'équipe et des observations recueillies pendant la supervision clinique; et contribuer à la conceptualisation du cas qui permettra de s'attaquer aux problèmes présentés par le patient.

Préparer l'historique du cas du patient en examinant la documentation au dossier et en consultant les membres de l'équipe multidisciplinaire; entrer les renseignements généraux du patient et résumer le contenu des séances pour produire des notes, des rapports et d'autres documents cliniques; et documenter les évaluations et les interventions pour faciliter la prise en charge des patients et la continuité des soins, ainsi que pour appuyer les décisions de la CLCC et du personnel.

Coordonner et gérer la prestation de services et de soins cliniques interdisciplinaires pour chaque cas, pour les cas après le triage et pour les clients qui ont besoin d'une intervention d'urgence; et diriger les patients en vue d'une supervision clinique par un professionnel de la santé mentale agréé ou d'une spécialité appropriée à la suite de discussions et de consultations au sein de l'équipe multidisciplinaire.

Fournir une opinion et de l'information cliniques à différents cliniciens et gestionnaires au sujet des besoins et des services offerts aux patients; faciliter la prestation de soins dans un contexte interdisciplinaire; déterminer la nécessité d'une surveillance continue; et contribuer aux soins de santé mentale offerts aux clients dans le but de favoriser l'adaptation, la réinsertion sociale, l'autogestion et la réduction du risque pour la société.

Expliquer au personnel correctionnel et aux collègues les services fournis par les techniciens en science du comportement; fournir de l'information, de l'enseignement et de la formation au moyen d'ateliers, de discussions individuelles ou de séances de sensibilisation pour éduquer le personnel sur les principes de comportement et de renforcement; fournir une approche claire de la gestion du comportement; s'assurer que les critères appropriés pour les références entre professionnels soient respectés; et fournir de l'information sur les services de santé mentale existants.

Élaborer des plans et des objectifs d'intervention qui sont utilisés pour appuyer les recommandations sur la continuité des soins pendant les examens d'évaluation du risque psychologique et qui sont examinés par les superviseurs cliniques, afin d'assurer la prestation de services de qualité conformes aux lignes directrices de la pratique professionnelle.

Veiller au respect des procédures de sécurité de l'établissement, des installations ou du Service, ainsi que des exigences en matière de communication de l'information; comprendre les paramètres de la confidentialité lors de la communication d'information au sujet du personnel et d'information au sujet de la santé ou des effets personnels des patients.

Superviser les stagiaires; observer leurs indicateurs de limites, leur niveau de compétence et la compréhension de leur propre rôle, et rester à l'affût des réactions des patients et des étudiants; et se tenir au courant des pratiques, des compétences et des développements dans le domaine des techniciens du comportement au moyen d'ateliers, de séances de formation, de cours en ligne ou de la lecture de publications, de périodiques ou de revues.

Organiser et diriger des comités organisationnels, communautaires et régionaux, comme le Groupe de discussion sur la technologie des sciences du comportement, des conseils d'embauche, des présentations de sensibilisation du personnel et des activités de renforcement de l'esprit d'équipe, ou y participer; participer à des conférences de cas multidisciplinaires et à des réunions d'équipe où il peut exister des différences dans l'approche face aux soins prodigués aux patients; et encourager un modèle de soins holistiques axés sur les patients.

Formuler des recommandations lorsque la menace d'automutilation ou de suicide est imminente et faire des recommandations au sujet des décisions concernant les effets présents dans la cellule d'un patient lorsqu'il y a menace de suicide ou d'automutilation.

Faire face à des situations comme des urgences, des crises et d'autres situations délicates, y compris la prise d'otages, le suicide ou la tentative de suicide, et les crimes violents; fournir des déclarations sur un incident critique en tant que victime ou témoin; et participer aux travaux d'un comité d'enquête ou à une enquête du coroner en cas de poursuite en justice ou de décès d'un patient.

Un effort psychologique est requis pour :

Garder son sang-froid, demeurer impartial et adopter une attitude professionnelle, peu importe le comportement, l'attitude et le casier judiciaire du délinquant; devant une situation instable qui doit être désamorcée; lors d'interventions auprès de personnes instables, en état d'ébriété, en colère ou dysfonctionnelles; lors de l'animation de séances qui peuvent impliquer la communication d'information sur des situations très délicates; ou lors de réunions formelles et informelles avec des visiteurs de l'extérieur ou du personnel contractuel.

Maintenir des limites professionnelles avec les collègues et les clients; garder une distance émotionnelle avec les patients, et faire une distinction claire entre la défense d'un cas et l'usage de pressions tout en aidant les patients à résoudre des problèmes ou des crises; et servir de modèle de comportements et d'attitudes pour les clients.

Limiter la communication de sentiments et d'information aux amis et aux membres de la famille sur les événements et les situations qui se présentent dans le milieu de travail, afin de protéger la vie privée et d'observer le secret professionnel; et être conscient de ses propres limites et de la possibilité d'usure de compassion ou d'épuisement professionnel qui sont souvent associés à la nature du poste.

Responsabilités

Ressources humaines :

Encadre les stagiaires, aide à la formation des nouveaux employés, dirige ou participe aux entrevues des candidats et les concours pour des postes de technicien du comportement; et supervise les visiteurs, le personnel contractuel, les délinquants employés et les patients du service de santé mentale.

Conformément aux exigences liées au titre d'agent de la paix, prépare des rapports verbaux et écrits destinés au personnel correctionnel traitant des observations recueillies sur le comportement des délinquants dans le but de les aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs déplacements et leurs transfèrements, ainsi que la sécurité globale et le maintien de l'ordre au sein de l'établissement. Le titulaire veille à ce que les délinquants respectent les règlements ministériels. Le titulaire peut recommander une mesure disciplinaire qui varie depuis une réprimande verbale à une recommandation de dépôt d'une accusation; cette mesure est conforme à l'article 10 de la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Le titulaire peut arrêter et accuser un délinquant suspect, en conformité avec l'article 2 du Code criminel du Canada.

Ressources financières :

Fournit une estimation financière du coût du matériel requis pour les interventions, et veille à ce que les dépenses soient approuvées par le gestionnaire du service.

Ressources techniques :

Utilise un ordinateur personnel et ses périphériques, du matériel de bureau standard, de l'équipement audiovisuel de même que des dossiers en formats électronique et imprimé, et assurer l'entretien et la garde de ces ressources.

Documente toutes les évaluations et les interventions dans les dossiers ou programmes médicaux électroniques; et maintient la confidentialité des renseignements sur la santé des patients et des renseignements sur les candidats pendant le processus d'embauche.

Conditions de travail

Environnement de travail physique :

Le travail implique de devoir composer continuellement avec le bruit ambiant, les interruptions et une exposition à la luminosité d'un écran d'ordinateur.

Le travail est effectué dans un milieu fermé, comme un établissement correctionnel offrant divers niveaux de soins, y compris des centres fédéraux de traitement psychiatrique, où les déplacements du personnel peuvent être limités par de multiples obstacles, contrôles de sécurité et procédures de fouille; ou dans un centre correctionnel communautaire ou un bureau de libération conditionnelle communautaire où les patients ont davantage de liberté.

Le travail comporte des interactions étroites avec les délinquants, ce qui entraîne souvent des risques d'exposition à des fluides corporels, des dangers biologiques et des maladies transmissibles, ainsi que des rencontres avec des délinquants souffrant de maladie mentale et sous l'influence d'une substance, ce qui augmente le risque de maladie, d'intimidation, de menaces à la sécurité personnelle et de violence pouvant mener à la mort.

Le travail peut comporter des conditions physiques difficiles, y compris de faibles niveaux de propreté et le travail dans un espace clos ou encombré; le ou la titulaire doit se conformer aux mesures de sécurité personnelle, comme les dispositifs de sécurité sur les meubles, le verrouillage des portes, le verrouillage des objets pointus et le port d'une alarme personnelle.

À l'occasion, il faut travailler à des heures non prévues dans des situations de vie ou de mort et des situations d'urgence; et se déplacer pour assister à des réunions et à de la formation ou pour accomplir des tâches spéciales, ce qui implique de s'absenter de la maison, de subir du stress et de nuire à sa vie personnelle.

Environnement de travail psychologique :

Le travail peut entraîner du stress en raison des délais serrés, des priorités changeantes et conflictuelles, des ressources limitées, des besoins urgents d'intervention ou d'orientation vers d'autres professionnels, du manque de contrôle sur le rythme de travail, ainsi que des contacts avec des patients délinquants connus dans la collectivité, ce qui peut porter atteinte à la vie personnelle et causer des préoccupations pour la sécurité personnelle ou familiale.

Le travail peut causer un stress post-traumatique ou un traumatisme indirect engendré par l'exposition à des renseignements explicites ou violents contenus dans les dossiers, et par l'exposition à des incidents critiques, à de la violence verbale ou physique, à des menaces, à des dangers et à un environnement potentiellement à risque élevé.
